

Av.

£ s. d.

777 14 11

703 9 5

80 14 7

262 10 6

250 1 5

183 9 11

79 19 9

50 17 0

132 0 1

725 15 0

46 12 7

ANS

£ s. d.

0 17 8

8 1 6

5 12 10½

3 10 4½

1 12 11½

ier.

nes aux
nus.

RAPPORT

DU BUREAU DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

MESSIEURS,

L'acte spécial que nous avons obtenu de la Législature ayant été adopté à une assemblée générale des actionnaires, tenue le 21 d'Octobre dernier, la Société est devenue permanente, et 261 des parts non avancées dans la Classe B. ont été converties en Fonds Permanent.

La création de ce fonds, qui deviendra bien considérable, est un nouvel élément de force d'extension et de stabilité. Sans apporter aucun changement dans les principes ou le fonctionnement de la société, il lui donnera les moyens de multiplier ses opérations et de répondre complètement à tous les besoins de ses membres. Aux avantages dont jouissaient précédemment les actionnaires de parts accumulantes, il leur offre, de plus, celui de faire avec leurs parts réalisées des placements sûrs, rémunératifs et facilement convertibles.

Le premier Dividende du Fonds Permanent, au taux de 10 $\frac{1}{2}$ pour cent, par an, a été déclaré payable le 4 du mois d'Avril dernier.

La classe B s'est éteinte en Décembre avec un surplus de 8s. par part. Sa durée a donc été équivalente à 65 $\frac{1}{2}$ mois.

Le Rapport du Secrétaire-Trésorier, qui vient de vous être lu, constate des résultats aussi satisfaisants que ceux des années précédentes. Au montant des profits constatés pour l'année, il faut ajouter £903 9s. accordés à la Classe B, pour sa part proportionnelle lors de son extinction.

Dans le cours de l'année, il a été vendu 1054 parts dans diverses classes, et la Société en a acheté 21, afin de clore les comptes de trois membres arriérés.

Certaines Sociétés de Construction ayant été l'objet d'accusations graves, nous croyons à la fois juste et opportun d'exposer ici, le plus succinctement possible, les principes sur lesquels est fondée et fonctionne